



Enregistré sous l'Arrêté Ministériel n°092/2011 du 27 juillet 2011

PARTI POLITIQUE

PRÉSIDENT NATIONAL



PH: MICHEL OKONGO LOMEMA

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COUR CONSTITUTIONNELLE
SECRETARIAT DU PRÉSIDENT
Kinshasa, le 05 AVRIL 2023

Courrier reçu le : 05/04/2023
N° Ind. : 1773
Par : KIKONDE SAM

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE

Courrier reçu : 05 AVR 2023
Lecteur n° : 1773
Par : KIKONDE SAM

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

Date : 05 AVR 2023
N° d'Enregist. : 3885

PREMIER MINISTRE

À l'attention de Son Excellence

Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE
Premier-ministre et Chef du Gouvernement
de la République démocratique du Congo
Kinshasa / Gombe

REF. : N° réf. : 1872/AN/P/REG/04/2023

Concerne : Urgence signalée

RECEVÉ

05 AVR 2023

1773

G-D

CABINET DU MINISTRE
DE LA JUSTICE

REÇU LE : 05 AVR 2023

N° D'ENREG. : 5032

OBSERVATION : 15/40

Excellence,

Face à la dégradation constante et dramatique de la situation sécuritaire dans notre pays, aggravée par l'adhésion de la République démocratique du Congo au Traité de l'East African Community (EAC), à la suite de laquelle des pans entiers de nos territoires se trouvant sous l'occupation des forces de la Communauté sont interdits d'accès à nos Forces armées, et en conformité avec l'article 5 de la loi portant organisation et fonctionnement des partis politiques en RDC, j'ai l'honneur de venir avec gravité auprès de votre illustre personnalité solliciter avec empressement votre implication en votre qualité de Premier ministre et Chef du Gouvernement ayant en charge la conduite de la politique de la Nation au sens de l'article 91 de la Constitution de la République démocratique du Congo du 18 février 2006 tel que modifiée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011 pour exiger le retrait de notre pays du Traité de l'EAC afin de permettre à la République démocratique du Congo de maintenir intact son intégrité territoriale ainsi que sa souveraineté et d'éviter à toutes les institutions de notre pays d'être dépossédées de leur souveraineté à dater du 08 avril 2023 en faisant allégeance à la Communauté de l'Afrique de l'Est tel que prévu par l'article 8 du Traité de l'EAC qui dispose ce qui suit :

ADRESSE DU SIÈGE
Avenue Tamutu n°9
Quartier SANS ILL
Commune de Masina
Kinshasa
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES

01 7757350
82484427 (WhatsApp)
85290823

RÉSEAUX SOCIAUX

E-mail : unitedevaleurs@vahoo.fr
Site web : unitedevaleurs.org
Facebook : [unitedevaleurs](https://www.facebook.com/unitedevaleurs)
Facebook : [michel-okongo](https://www.facebook.com/michel-okongo)
Twitter : [unile_v](https://twitter.com/unile_v)
Twitter : [michelokongalomema](https://twitter.com/michelokongalomema)
Chaîne Youtube : [Unité des Valeurs](https://www.youtube.com/Unité%20des%20Valeurs)
Blog : www.unitedevaleurs.com/blog.com

1. *"Les États membres doivent :*

2. *Dans un délai de douze mois après la signature du présent traité, chaque État membre devra s'assurer que les mesures législatives nécessaires pour garantir une mise en œuvre effective du traité sont prises, et notamment en :*

- (a) conférant à la Communauté la personnalité et la capacité juridiques qui lui sont nécessaires pour exécuter ses tâches ; et en*
- (b) conférant force de loi sur son territoire à la législation, aux règlements et aux directives de la Communauté ainsi qu'aux institutions prévues par le traité (...).*

4. *Les organes, les institutions et les lois de la Communauté priment sur la législation nationale similaire pour ce qui est des questions relatives à la mise en œuvre du présent traité.*

5. *Conformément aux dispositions du paragraphe 4 du présent article, les États membres s'engagent à adopter les instruments juridiques nécessaires pour donner aux organes de la Communauté, à ses institutions et à ses lois la primauté sur la législation nationale similaire"*

L'adhésion de notre pays au traité de l'EAC met chaque citoyen congolais face à plusieurs options, car d'une part, il est difficile de critiquer les choix du Chef de l'Etat en matière des questions de souveraineté, mais d'autre part, nous sommes soumis à un choix difficile entre la mise en application par le Souverain primaire des dispositions tangibles de notre constitution et l'observance de l'inertie face à la mise en application par les troupes de l'EAC de certaines dispositions pertinentes du Traité, notamment de l'article 4, al. 1 du Traité qui stipule que : *" La Communauté a la capacité, à l'intérieur de chaque État membre, d'une personne morale avec succession perpétuelle et a le pouvoir d'acquérir, de détenir, de gérer et de céder des terres ou d'autres propriétés, d'ester en justice et d'être poursuivie devant les tribunaux en son nom propre"*.

C'est ici le cas en l'espèce dans les territoires de la RDC, conquis et occupés précédemment par les M23, mais aujourd'hui repartis à l'une et l'autre des armées de l'EAC, avec interdiction à nos forces armées, à la police nationale congolaise et à nos services de sécurité d'y pénétrer !!

Est-ce la face cachée du Traité, ou c'est la partie visible du Traité telle qu'elle apparaît à la lecture du Traité qui précise clairement les motivations de l'article 4 qui invoque le pouvoir d'acquisition de terres, de la possession, de la gestion et de la cession de terres.

ADRESSE DU SIÈGE

Avenue Tamufu n°9
Quartier SANS FIL
Commune de Masina
Kinshasa
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES

 817757350
826844627 (WhatsApp)
852908623

RÉSEAUX SOCIAUX

E-mail : univaleurs@yahoo.fr
Site web : unitedevaleur.org
Facebook : unitedesvaleurs
Facebook : michel-okongo
Twitter : unite_v
Twitter : michel okongo lomena

Chaine YouTube : Unité des Valeurs

Blog : www.unitedesvaleurs.canalblog.com

À quelque différence près, votre Gouvernement à travers son Porte-parole soutient que les Forces de l'EAC ont été appelées par la RDC en ayant pour mission de désarmer les M23 qui nous ont dépossédés de nos terres, y pillent nos richesses et opèrent de nombreux massacres dans les territoires occupés à l'Est de notre pays. Mais, la réalité sur le terrain est toute autre au vu des informations publiées par diverses sources et confirmées du bout de lèvres par votre Gouvernement faisant état d'un hold-up de la part des armées de l'EAC qui agissent et s'installent en conquistador dans les territoires de la RDC jadis occupés par les M23 qui ont fait amende honorable aux forces de l'EAC en leur cédant des terres congolaises.

Au cas où votre bonne foi et celle du Chef de l'Etat seraient abusées et mises à l'épreuve, il est plus que temps pour vous et pour le Président de la République de renoncer au Traité de l'EAC notamment en actionnant les mécanismes constitutionnels prévus par l'article 214 afin de permettre aux deux Chambres de Représentants constituant le Parlement de la RDC, soit de révoquer notre adhésion au Traité de l'EAC, soit de convoquer le peuple congolais au travers d'un référendum afin de lui permettre de se prononcer sur cette question.

Il est absurde de laisser l'EAC s'accaparer des pans importants de nos territoires, de confisquer la souveraineté d'un Etat, en l'occurrence la République démocratique du Congo, et d'aspirer toutes ses institutions par les seules volontés du Chef de l'Etat Son Excellence Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO et de son Premier ministre que vous êtes en la personne de Son Excellence Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE.

En effet l'article 63, al. 2 de la Constitution de la République démocratique du Congo du 18 février 2006 tel que modifiée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011 recommande *"Toute autorité nationale, provinciale, locale et coutumière a le devoir de sauvegarder l'unité de la République et l'intégrité de son territoire, sous peine de haute trahison"*.

La mise en application stricte de la Constitution voudra que vous soyez traités de haute trahison au cas où vous vous absteniez à maintenir la République démocratique du Congo dans le Traité de l'EAC qui prédispose notre pays à faire partie d'un empire Hima-Tutsi camouflé à travers une FEDERATION POLITIQUE tel que prévu par l'article 5, al. 2 qui prévoit ce qui suit : *"Conformément aux dispositions du paragraphe 1 du présent article, les États membres s'engagent à établir entre eux et, conformément aux dispositions du traité, une Union douanière, un Marché commun, plus tard une union monétaire et, à la fin, une fédération politique afin de renforcer et de régler les relations industrielles, commerciales, culturelles, sociales et politiques des États membres de même que leurs rapports dans le secteur de l'infrastructure et dans d'autres domaines afin de promouvoir un développement accéléré, harmonieux et équilibré et une expansion durable des activités économiques dont les bénéfices seront partagés équitablement entre eux"*.

ADRESSE DU SIÈGE

Avenue Tamufu n°9
Quartier SANS FIL
Commune de Masina
Kinshasa
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES

 817757350
826844627 (WhatsApp)
852908623

RÉSEAUX SOCIAUX

E-mail : univaleurs@yahoo.fr
Site web : unitedevaleur.org
Facebook : unitedesvaleurs
Facebook : michel-okongo
Twitter : unite_v
Twitter : michel okongo lomena
Chaine YouTube : Unité des Valeurs

Personne n'a le droit de cracher sur la mémoire de nos martyrs, de nos Héros et des vaillants éléments de nos Forces armées qui ont respectivement payé de leurs vies pour l'obtention de notre indépendance et pour le maintien intact et la sauvegarde de notre souveraineté.

"Le Gouvernement définit, en concertation avec le Président de la République, la politique de la nation et en assume la responsabilité" (art. 91 de la Constitution de la République démocratique du Congo du 18 février 2006, telle que modifiée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011).

Vu sous cet angle, le peuple congolais exige de vous, Excellence monsieur le Premier ministre, et du Chef de l'Etat toute la vérité cachée sur le processus qui a conduit à l'adhésion de notre pays au Traité de l'EAC afin de s'assurer que les zones d'ombres qui apparaissent aujourd'hui au vu du comportement désinvolte de l'EAC ont été occultées par le Chef de l'Etat, car il est révoltant de voir les armées de l'EAC présentes sur le sol congolais soumettre les éléments de nos Forces armées à une interdiction de fouler une partie de notre propre territoire pour lequel ils sont allés combattre dans le cadre de l'Etat d'urgence décrété par le Chef de l'Etat Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, et plusieurs fois reconduits par les deux Chambres de Représentants.

La chaîne de responsabilité dans la présente cause nécessite que soient mis à l'index certains responsables de Ministères ci-après qui nous lisent en copie, notamment :

- Son Excellence monsieur le Ministre de la défense qui a le devoir d'édifier et de rassurer le peuple congolais déjà gagné par la psychose à la suite de la position prise unilatéralement par le commandement des armées de la EAC de s'accaparer d'une partie de notre territoire et d'en interdire l'accès à nos forces armées ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre de l'intérieur ayant en charge la territoriale qui me lit également en copie de bien vouloir apporter un éclairage sur l'attitude des armées de l'EAC portant sur la restriction de la liberté de circulation de nos concitoyens de Bunagana et environs qui s'étend aussi sur les éléments de la Police nationale congolaise et nos services de sécurité ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires étrangères ayant en charge, entre autres, la diplomatie de notre pays. Vu son implication directe aux côtés du Chef de l'Etat dans le processus ayant abouti à l'adhésion de notre pays au Traité de l'EAC, Excellence monsieur le Ministre est dans l'obligation de livrer au peuple Congolais, souverain primaire, amputé de leur souveraineté par l'EAC, toute la vérité sur le droit concédé à l'EAC qui permet à ses forces armées de s'accaparer de nos territoires, et de restreindre à nos populations sa liberté constitutionnelle de circuler, une attitude qui semble trouver son fondement sur l'article 4 du Traité de l'EAC ;

ADRESSE DU SIÈGE

Avenue Tamufu n°9
Quartier SANS FIL
Commune de Masina
Kinshasa
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES

 817757350
826844627 (WhatsApp)
852908623

RÉSEAUX SOCIAUX

E-mail : univaleurs@yahoo.fr
Site web : unitedevaleur.org
Facebook : [unitedesvaleurs](https://www.facebook.com/unitedesvaleurs)
Facebook : [michel-okongo](https://www.facebook.com/michel-okongo)
Twitter : [unite_v](https://twitter.com/unite_v)
Twitter : [michel-okongo-lomena](https://twitter.com/michel-okongo-lomena)

Chaîne YouTube : [Unité des Valeurs](https://www.youtube.com/UniteDesValeurs)

Blog : www.unitedesvaleurs.canalblog.com

- Son Excellence Madame la Ministre de la justice amputée de son droit d'exercer ses prérogatives sur nos compatriotes de Bunagana et des environs, otages des armées de l'EAC. Il appartient à Madame la Ministre d'édifier le peuple congolais sur sa capacité à protéger nos concitoyens concernés, et à leur permettre d'exercer leurs libertés fondamentales ;
- Au Président de la Cour Constitutionnelle envers qui les citoyens congolais ont les yeux tournés dans le cadre de la restriction de la liberté de circulation qui est imposée aux Congolais sur leur propre sol par des armées étrangères se trouvant sur le territoire congolais à la suite de l'adhésion de notre pays au Traité de l'EAC, entendu que la Cour constitutionnelle dont vous avez en charge l'administration "*est chargée du contrôle de la constitutionnalité des lois et des actes ayant force de loi*" (Art. 160 de la Constitution de la République démocratique du Congo, telle que modifiée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011) ;
- Au Procureur Général Près la Cour constitutionnelle qui a en charge d'émettre un avis motivé dans les autres matières de la compétence de la Cour constitutionnelle (Art. 14 de la loi portant organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle), le peuple demande de vous saisir de la question liée à l'occupation d'une partie de notre territoire par les armées de l'EAC invitées par le Gouvernement congolais de par le Traité de l'EAC auquel est astreinte la RDC.

Enfin, la question de la souveraineté est une thématique qui est au cœur de la survie d'une nation. Elle nous ramène à la notion de l'indépendance, à celle de l'existence en ayant un choix sur le modèle de société. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo que vous avez l'honneur et la charge de diriger ne doit pas continuellement se plier sous les pressions, les chantages et les menaces d'autres nations. Il est temps que nous puissions opter sur l'expression de la force pour faire valoir la grandeur de notre pays, la République démocratique du Congo.

Aujourd'hui l'histoire nous interpelle, nous devons de ce fait nous déterminer sur le choix d'une paix totale ou d'une guerre totale tel que l'avait proposé le Chef de l'Etat, car selon le site américain *Global Fire power*, sur le top 30 des puissances militaires d'Afrique établies le 03 avril 2022, la RDC est classée 11^{ème} devant le Kenya 12^{ème}, devant l'Ouganda 15^{ème} et devant la Tanzanie 24^{ème} ; tandis que en termes d'effectif, notre pays, la RDC est classée 5^{ème} avec un effectif de 134 250 éléments (les nouvelles recrues non comprises), suivie de l'Ouganda 14^{ème} avec 45 000, du Rwanda 16^{ème} avec 33 000, du Burundi 17^{ème} avec 30 000, de la Tanzanie 19^{ème} avec 27 000 et du Kenya avec 24 000.

Au vu de ce tableau, l'équilibre de force est tranchant. Ceci étant la RDC ne peut jamais, alors jamais, se plier devant ces armées d'occupation qui prétendent à tort avoir une grandeur face aux Forces armées de la République démocratique du Congo.

ADRESSE DU SIÈGE

Avenue Tamufu n°9
Quartier SANS FIL
Commune de Masina
Kinshasa
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES

 817757350
826844627 (WhatsApp)
852908623

RÉSEAUX SOCIAUX

E-mail : univaleurs@yahoo.fr
Site web : unitedevaleur.org
Facebook : unitedesvaleurs
Facebook : michel-okongo
Twitter : unite_v
Twitter : michel okongo lomena

Chaine YouTube : Unité des Valeurs

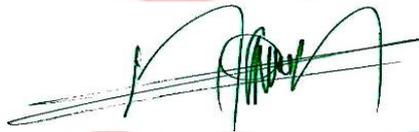
Blog : www.unitedesvaleurs.canalblog.com

Face à ce drame, je m'adresse à Son Excellence Monsieur le Premier ministre, aux différents ministres qui me lisent en copie, à Monsieur le Président de la Cour constitutionnelle, et au Procureur général Près la cour constitutionnelle. Aujourd'hui, vous n'êtes pas tout simplement devant vos responsabilités régaliennes, mais aussi et surtout devant Dieu, le peuple et devant votre conscience. Vous avez l'obligation constitutionnelle et morale de tout faire ; d'agir afin que la République reprenne impérativement ses droits. Autrement dit, une lecture à haute voix de l'article 63 al. 2 s'impose dans toute sa teneur, à savoir : *"Toute autorité nationale, provinciale, locale et coutumière a le devoir de sauvegarder l'unité de la République et l'intégrité de son territoire, sous peine de haute trahison"*

Très haute considération !

Que le Seigneur assiste et protège la République démocratique du Congo !

Me **Michel OKONGO LOMENA**
Président national



Copies pour information à :

- Son Excellence **Jean-Pierre BEMBA GOMBO**, Vice-Premier ministre et Ministre de la Défense nationale de la RDC.
- Son Excellence **Peter KAZADI KANKONDE**, Vice-Premier ministre et Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et des Affaires coutumières de la RDC.
- Son Excellence **Christophe LUTUNDULA APALA**, Vice-Premier ministre et Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la RDC.
- Son Excellence **Rose MUTOMBO KIESE**, Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice de la RDC.
- Monsieur **Dieudonné KAMULETA BADIBANGA**, Président de la Cour Constitutionnelle de la RDC.
- Monsieur **Jean Paul MUKOKO NKOKESHA**, Procureur Général près la Cour Constitutionnelle de la RDC.

ADRESSE DU SIÈGE

Avenue Tamufu n°9
Quartier SANS FIL
Commune de Masina
Kinshasa
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES

 817757350
826844627 (WhatsApp)
852908623

RÉSEAUX SOCIAUX

E-mail : univaleurs@yahoo.fr
Site web : unitedevaleur.org
Facebook : [unitedesvaleurs](https://www.facebook.com/unitedesvaleurs)
Facebook : [michel-okongo](https://www.facebook.com/michel-okongo)
Twitter : [unite_v](https://twitter.com/unite_v)
Twitter : [michel okongo lomena](https://twitter.com/michel-okongo-lomena)

Chaine YouTube : [Unité des Valeurs](https://www.youtube.com/UniteDesValeurs)

Blog : www.unitedesvaleurs.canalblog.com